



Nanterre, le 12 juin 2015

Communiqué de presse

Expulsés de Paris, 89 migrants hébergés par la Préfecture à l'hôpital de Nanterre

La Ville de Nanterre a appris par voie de presse que 89 migrants, évacués sans ménagement du campement situé porte de la Chapelle puis réfugiés dans une caserne désaffectée de Paris, ont été acheminés par la Préfecture de Police de Paris via les cars de la Brigade d'Assistance aux Personnes Sans Abri (BAPSA) jusqu'au Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers (CASH) de Nanterre où ils sont hébergés depuis hier soir.

La Ville partage pleinement la nécessité pour la France d'accueillir dans des conditions dignes ces personnes qui ont fui les persécutions dont elles étaient victimes. Forte de sa tradition d'accueil de toutes les migrations, elle y prendra naturellement toute sa part.

Cependant, nous nous désolons de constater qu'une fois encore, Nanterre, qui compte 60% des places d'hébergement des Hauts-de-Seine, est mise à contribution dans des proportions considérables (89 personnes sur près de 300), sans aucune concertation préalable et dans une impréparation totale.

Ces méthodes nous rappellent l'épisode douloureux des familles maliennes expulsées de l'esplanade de Vincennes en 1992, qui avaient été accueillies dans l'urgence à Nanterre. Il avait alors fallu plus de quatre ans pour trouver des solutions de relogement pérenne. Cela nous rappelle également l'accueil de quarante familles réfugiées de Malte au sein du foyer de travailleurs migrants Adoma des Sorbiers en 2009, ou encore l'accueil de réfugiés tibétains au sein de ce même foyer ces dernières années.

Une nouvelle fois, confrontée à l'urgence d'une crise humanitaire, la Préfecture de Police de Paris mobilise les importants moyens d'hébergement situés à Nanterre pour régler la situation. Ce qui s'apparente à un véritable détournement d'usage est d'autant plus regrettable qu'une trentaine de personnes sans abri, habituellement hébergées au CASH, en ont été renvoyées pour que les migrants expulsés de Paris puissent y être accueillis. Ces sans-abris risquent de passer l'été sans solution d'hébergement, dans les espaces publics et les cités d'habitat social du secteur environnant le CASH.

Depuis plus de vingt ans, c'est donc la même situation qui se reproduit encore et encore. Elle perdurera aussi longtemps que l'Etat ne trouvera pas le courage d'imposer un plan de construction aux 124 communes qui formeront demain la Métropole du Grand Paris, afin que chacune d'entre elles accueille une structure dédiée à l'hébergement de publics variés – sans-abris, demandeurs d'asile, réfugiés, ayant en commun d'être en situation d'urgence.

Les élus de la Ville, la députée et le comité de défense et de modernisation de l'hôpital de Nanterre se battent depuis plusieurs années déjà pour obtenir qu'un véritable projet soit défini pour le CASH, conciliant sa vocation hospitalière et sa vocation sociale. Il n'est pas étonnant que ce projet peine à aboutir, alors que l'Etat considère cette structure comme un moyen de régler les situations de crise humanitaire. Dans le même temps, il diminue la réponse médicale proposée par l'hôpital en supprimant le service pneumologie.

Il importe donc plus que jamais que les acteurs mobilisés en faveur de l'avenir de l'hôpital maintiennent leur action pour que le projet du CASH aboutisse, y compris dans ses dimensions architecturales et urbaines. C'est ce projet qui permettra d'éviter que l'on reproduise à l'infini l'attristant scénario que nous avons connu aujourd'hui.

Nanterre, convaincue de la nécessité d'aider ces migrants autant que possible, veillera à ce que ceux d'entre eux hébergés au CASH soient traités avec humanité et aient accès à l'ensemble de leurs droits.

Contact :

Jonathan Gilberg

Collaborateur

Cabinet du maire et des élus

jonathan.gilberg@mairie-nanterre.fr